

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Nous faisons appel à votre collaboration pour respecter les plans d'embarquement et de débarquement des élèves. Si vous transportez votre enfant, nous vous demandons d'utiliser uniquement le débarcadère qui est prévu pour les parents, afin de faciliter la circulation aux abords de l'école secondaire de l'Île.

Vous devriez avoir reçu un avis de transport par courriel. Si vous n'avez rien reçu, des copies seront disponibles lors des rencontres de parents (3 et 4 octobre 2018). Dans le cas d'un changement d'adresse, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école de votre enfant.

### **ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE**

- L'heure d'arrivée à l'école des autobus, de façon progressive, est prévue vers 12 h 55. En fin d'après-midi, le départ des autobus est prévu à 17h45.
- Les élèves transportés par autobus jaunes ou par berline continueront d'être transportés par ce genre d'autobus. Il est possible que le numéro d'autobus ou de berline soit modifié : veuillez consulter l'avis de transport pour plus de détails.
- Élèves transportés par la STO :
  - Les élèves ayant droit au transport par la STO continueront d'utiliser ce mode de transport pour se rendre à l'école pour le début des classes à 13 h 10. Il est possible que le numéro de parcours de la STO soit modifié. Vous pouvez consulter l'horaire des parcours en cliquant [ici](#).
  - Pour ces mêmes élèves, le retour à la maison se fera par autobus jaunes. Le départ est prévu à 17 h 45. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis de transport.
  - Les titres de transport des élèves de l'école secondaire de l'Île, fournis par la commission scolaire, seront valides jusqu'à 20 h les journées de classe seulement. Pour les gens qui se sont procuré des compléments de transport avec la STO, les conditions demeurent inchangées.
- L'horaire des cours et du transport des élèves des classes spécialisées (classes TSA, CAPS et DÉFI) demeure inchangé.
- Les parents des élèves n'ayant pas droit au transport scolaire seront toujours responsables du transport de leur enfant.

## ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

- L'heure d'arrivée à l'école des autobus, de façon progressive, est prévue au plus tard à 8 h 15. En matinée. Le départ des autobus, à la fin des classes, est prévu à 13 h 10.
- Les élèves transportés par autobus jaunes (transport exclusif) continueront d'être transportés par ce genre d'autobus. Il est possible que le numéro d'autobus soit modifié : veuillez consulter l'avis de transport pour plus de détails.
- Élèves transportés par la STO :
  - Les élèves ayant droit au transport par la STO continueront d'utiliser ce mode de transport avant et après les heures de classe. Il est possible que le numéro de parcours de la STO soit modifié. Vous pouvez consulter l'horaire des parcours en cliquant [ici](#).
  - Les élèves qui étaient à distance de marche de l'école secondaire Mont-Bleu seront maintenant transportés par la STO.
  - Les titres de transport des élèves de l'école secondaire Mont-Bleu, fournis par la commission scolaire, seront valides jusqu'à 17 h, les journées de classe. Pour les gens qui se sont procuré des compléments de transport auprès de la STO, les conditions demeurent inchangées.
- Les élèves qui étaient à distance de marche de l'École secondaire Mont-Bleu devront faire activer leur carte étudiante pour utiliser le transport de la STO :
  - Les élèves pourront faire activer leur carte à l'école dès le 9 octobre.
  - Les élèves qui ont perdu leur carte à la suite du sinistre pourront s'en procurer à l'école; des cartes pourront être imprimées sur place lors de la première journée de classe (9 octobre). Par la suite, un délai entre 24 et 48 heures est à prévoir pour émettre la carte étudiante.
  - À noter qu'il y aura une période de transition et que la STO permettra aux élèves qui n'ont pas leur carte d'avoir quand même accès aux autobus des parcours intégrés de Mont-Bleu et ce, du 9 au 12 octobre inclusivement.
- Les parents des élèves de la classe spécialisée « langage et communication » recevront davantage de renseignements directement par l'École secondaire Mont-Bleu.
- Les parents des élèves n'ayant pas droit au transport scolaire seront toujours responsables du transport de leur enfant.